

Le protocole Zeus

Au moment de l'exécution de la mesure d'avertissement, qu'il s'agisse de violence domestique ou d'actes de persécution, dans le but de développer la capacité de gérer la violence dans la sphère relationnelle, l'auteur/e de ces conduites est informé/e de la présence sur le territoire de centres spécialisés qui sont en mesure d'offrir un traitement intégré, afin qu'il/elle prenne conscience de la nocivité sociale et des conséquences pénales de ses conduites.

Dans le but de faciliter la "prise en charge" des ceux qui font l'objet d'un avertissement, les *Questure*, à partir de la *Questura* de Milan, ont soussigné des protocoles avec les services existant sur le territoire, des outils qui ont souvent pris le nom de « protocoles Zeus », en évoquant le premier cas de maltraitance dans la mythologie grecque: une méthode d'approche a été développée, avec des résultats positifs concernant l'efficacité de l'outil de l'avertissement du *Questore*.

Protocole Zeus – année d'activation

Dans les *Questure* qui utilisent ce protocole depuis longtemps, une vérification des résultats obtenus a été réalisée, qui en a confirmé la validité en termes de réduction de la récurrence: cela démontre que l'attention et les interventions préventives visant l'auteur/e de la violence sont indispensables et complémentaires aux actions menées en soutien aux victimes.

Pour diffuser les bonnes pratiques, la Direction centrale de la lutte contre la criminalité de la Polizia di Stato a participé en tant que partie intéressée au projet européen ENABLE - Early Network-based Action against Abusive Behaviours to Leverage victim's Empowerment, coordonné par le Centre italien pour la promotion de la médiation (Cipm) de Milan, qui a débuté en janvier 2021 et s'est achevé en juin 2023.

concernant ce sujet

En 2018, la Divisione anticrimine (Division anti-criminalité) de la Questura de Milan et le Centro Italiano per la Promozione e la Mediazione – CIPM (Centre italien pour la Promotion et la Médiation) ont signé le Protocole Zeus, un accord en matière de harcèlement et de maltraitance, visant à détecter les conduites à risque. Le nom du projet évoque le « premier harceleur » (connu) de l'histoire, dont le comportement de domination constitue une importante mise en garde ; pour éviter que les Zeus « en herbe » ne se transforment pas en tyrans, il est nécessaire de bloquer immédiatement leurs agissements inappropriés et violents. Le traitement vise à améliorer la gestion des émotions, dans la conviction qu'il est fondamental d'intervenir au début de la spirale de la violence pour empêcher que les actions dégénèrent, afin que leur auteur puisse « s'arrêter avant qu'il ne soit trop tard ».

Le protocole prévoit une collaboration étroite entre les opérateurs de la Questura et du CIPM qui sont impliqués dans l'intervention de prévention. Après avoir averti la personne intéressée par la mesure, le Questore « l'invite formellement » à contacter les opérateurs du CIPM, pour entreprendre un parcours de réflexion – gratuit – sur ses conduites de harcèlement, comme la difficulté à contrôler sa colère.

D'autres Questure ont signé des accords similaires, à l'image du Protocole Zeus, par exemple avec le CAM (Centre d'écoute pour les harceleurs), une association sans but lucratif qui fournit, entre autre, une assistance téléphonique gratuite et confidentielle, en offrant aux hommes des renseignements et des références finalisés à la gestion des conduites violentes. D'autres centres proposent des parcours thérapeutiques pour aider les auteurs de maltraitances à prendre conscience de leurs comportements violents et à gérer leurs impulsions.

English version

Versione in italiano

08/03/2022